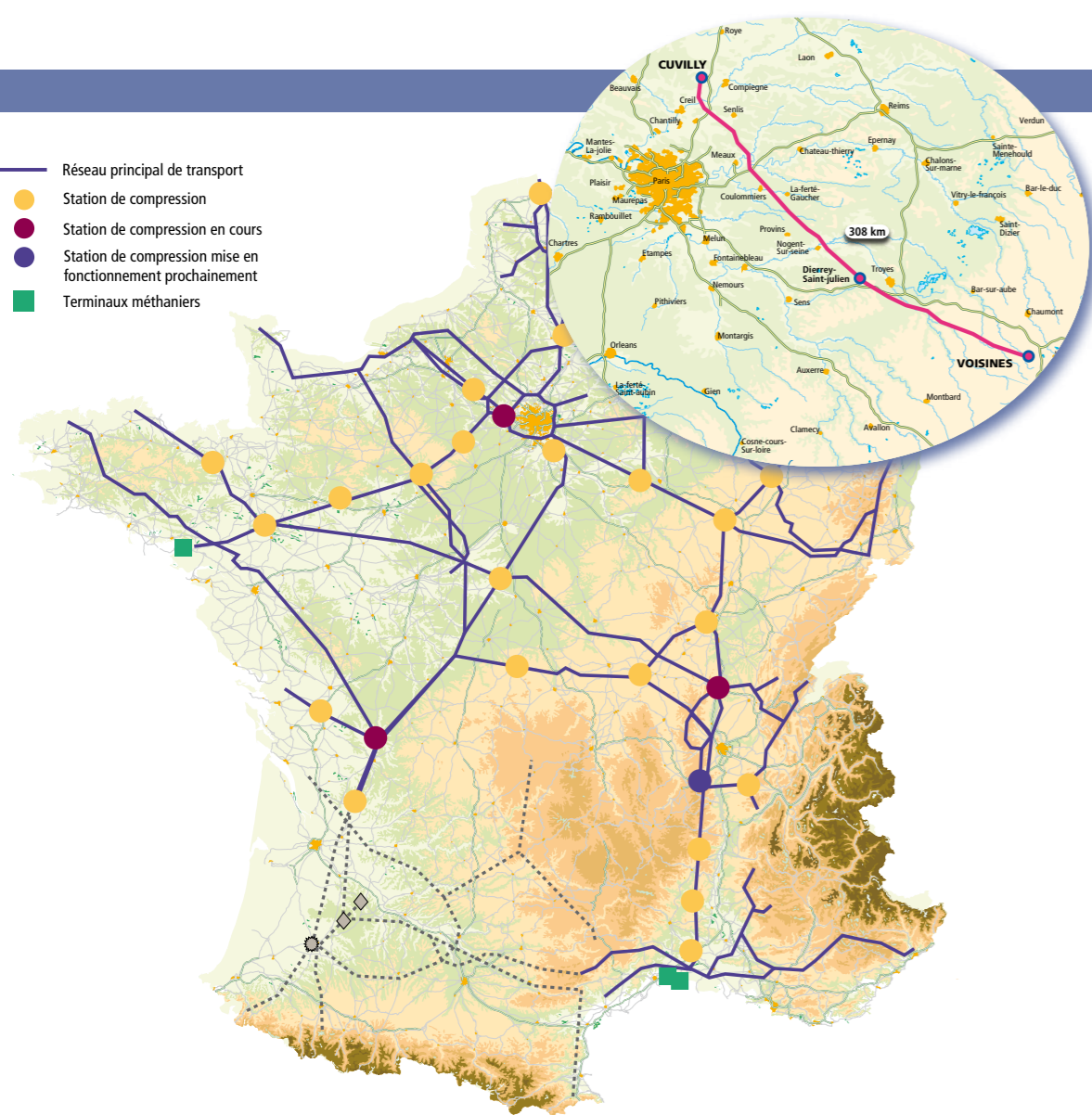


- Réseau principal de transport
- Station de compression
- Station de compression en cours
- Station de compression mise en fonctionnement prochainement
- Terminaux méthaniens



> Dates clés prévisionnelles du projet

• Lancement des études d'impact et de sécurité :	janvier 2009
• Débat public :	sept. 2009 / janv. 2010
• Décision de la construction du terminal méthaniens de Dunkerque :	juillet 2011
• Réunions d'information publique :	janvier / mars 2012
• Enquête publique :	février 2013
• Déclaration d'utilité publique :	octobre 2013
• Début des travaux de construction :	juillet. 2014
• Mise en service de l'ouvrage :	novembre 2015

> Contact

arc-de-dierrey@grtgaz.com

www.grtgaz.com



 Co-finance par l'Union européenne
Programme énergétique européen pour la relance



Construisons le transport de demain

CENTRE D'INGÉNIERIE

Quartier Cœur de Seine - 7 rue du 19 mars 1962 - 92622 GENNEVILLIERS
Téléphone 01 56 04 01 00 - Télécopie 01 56 04 00 96
www.grtgaz.com/rubrique_grands_projets/arc-de-dierrey



GRTgaz, SA au capital de 500 000 000 €, RCS Paris 440 117 620
janvier 2012 - Crédit photos : Espace photo GRTgaz / Martigny Cédric, Houdry Jean-Paul, Dureau Philippe - Réalisation Franceschi P. 06 89 20 53 80 imprimé sur papier recyclable certifié PEFC, par un imprimeur labellisé



ARC DE DIERREY

Développer les capacités de transport de gaz naturel par canalisation entre Cuvilly (Oise) et Voisines (Haute-Marne)



GRTgaz exploite, entretient et développe le réseau de transport de gaz naturel sur la majeure partie du territoire national.

> Un réseau au cœur des flux de gaz naturel en Europe

GRTgaz achemine le gaz naturel que lui confient les fournisseurs depuis son entrée aux frontières ou en provenance des stockages souterrains et des terminaux méthaniers. Le gaz est ainsi transporté par gazoducs jusqu'aux points de livraison directement raccordés au réseau de transport : postes de distribution publique aux portes des agglomérations, grands consommateurs industriels, centrales produisant de l'électricité à partir du gaz naturel.

GRTgaz possède et exploite l'un des plus longs réseaux de transport de gaz naturel en Europe, dans les meilleures conditions de sécurité, de fiabilité et de coût. Par ses investissements dans le développement et la modernisation des infrastructures de transport, GRTgaz favorise la fluidité des échanges, la simplification de l'accès aux nouvelles ressources de gaz naturel et le renforcement de la sécurité d'approvisionnement dans notre pays.

> Développer les capacités de transport de gaz naturel entre Cuvilly (Oise) et Voisines (Haute Marne)

Le projet Arc de Dierrey se traduit par la construction d'une nouvelle canalisation de transport de gaz naturel sur une distance d'environ 308 km, dont 120 km qui seront posés en doublement de la canalisation existante entre Dierrey-Saint-Julien et Voisines.

La pression maximale de service sera de 68 bar. Les tubes en acier de 1,2 m de diamètre et de 15 à 25 mm d'épaisseur seront recouverts d'au moins un mètre de terrain naturel.

Ce projet nécessite également la création de postes de sectionnement tous les 20 km environ et l'aménagement des installations de raccordement au réseau existant.

> Démarche de concertation

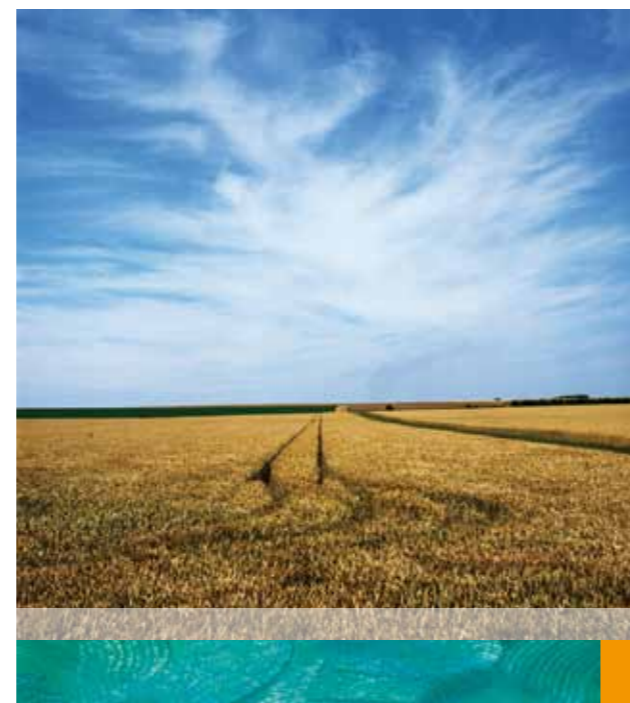
La concertation est prioritaire pour GRTgaz, en particulier pour définir un tracé s'intégrant au mieux aux territoires traversés. Des études approfondies avec l'ensemble des acteurs locaux (élus, chambres d'agriculture, services de l'état) concernés par ce projet, sont réalisées ou en cours de réalisation.

> Un projet à votre écoute

A l'issue d'études approfondies portant sur les impacts environnementaux et la sécurité, et conformément à la réglementation en vigueur, un dossier de demande d'autorisation pour construire et exploiter un ouvrage de gaz sera transmis au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, ainsi qu'aux préfetures concernées pour l'instruction du

dossier. Dans le cadre de cette instruction, une Enquête Publique sera menée auprès des différentes mairies impactées par le passage de notre canalisation, sous l'égide d'un commissaire enquêteur indépendant de GRTgaz, afin de recueillir toutes les remarques qui pourraient être formulées.

Ensuite, en fonction des conclusions du commissaire enquêteur et des services de l'état, une autorisation de construire et d'exploiter pourra être délivrée par le Ministère.



La mise en place d'un ensemble d'outils et de supports de communication nous permettra de vous informer et de rester à votre écoute tout au long du projet.

- ✓ Le site internet www.grtgaz.com, Espace grands projets « Arc de Dierrey » intègre l'ensemble des informations liées à la construction de ce nouvel ouvrage, mais aussi l'actualité de GRTgaz.
- ✓ Des lettres d'information vous seront régulièrement diffusées lors des principales phases du chantier.

> Le bon déroulement des travaux

Le respect des terres agricoles

Un constat d'état des lieux avant travaux est dressé avec les propriétaires et les exploitants des parcelles traversées. L'emprise du chantier est une bande linéaire d'occupation temporaire comprenant la tranchée, la piste de roulement des engins, le dépôt des tubes et des matériaux. Lorsque la tranchée sera creusée pour y enfouir le gazoduc, il sera, notamment, bien pris soin de séparer la terre végétale des autres couches du sous-sol dans les parcelles agricoles.

En accord avec les chambres d'agriculture concernées par ce nouvel ouvrage, des préconisations seront mises en place pour préserver la qualité des terres agricoles.

GRTgaz confiera à des organismes spécialisés dans le drainage les déviations provisoires des collecteurs avant les travaux et la réfection définitive de ces derniers après la pose de la canalisation.

La remise en état

Une fois le gazoduc enfoui dans la tranchée, le profil du terrain est intégralement reconstitué, les clôtures reconstruites à neuf, les fossés et talus reprofilés, les réseaux de drainages rétablis. Lors de la remise en état, GRTgaz s'engage à réaliser, dans les terres agricoles un décompactage ou un sous-solage en fonction de la nature des terrains. Un constat d'état des lieux et un quitus sont établis avec les exploitants des parcelles traversées afin d'attester la bonne exécution des travaux de remise en état.

L'indemnisation

Les dommages aux cultures causés par les travaux sont indemnisés suivant un barème établi par les Chambres Départementales de l'Agriculture. En ce qui concerne les cultures particulières (bois, cultures sous contrat, etc...) elles sont dédommagées selon un barème établi par un expert indépendant.

Les modalités principales de règlement et d'indemnisation sont transcrites dans un protocole national signé avec la profession agricole, ainsi que les modalités de remise en état des terres.

L'engagement de GRTgaz : le « Pacte Durable »

Notre démarche développement durable est désormais incarnée par un Pacte durable qui nous lie avec l'ensemble des parties prenantes concernées par le projet.

Il repose sur 4 piliers :

- ✓ *Environnement : préservons ensemble*
- ✓ *Dialogue : partageons plus*
- ✓ *Développement local : contribuons durablement*
- ✓ *Sécurité : prévenons mieux*



> Impact sur l'activité locale

Dans le respect des contraintes réglementaires, techniques et de sécurité, ce chantier générera des retombées positives dans le tissu économique local : entreprises de travaux publics, main d'œuvre, fournitures (matériaux, engins de travaux publics, divers tertiaires, mesures compensatoires...).

Tout chantier de cette ampleur crée également une dynamique dans les domaines de la restauration, de l'hébergement et du commerce.

> Notre engagement

Pour une meilleure insertion de ses ouvrages, GRTgaz développe des bonnes pratiques afin de réduire l'empreinte environnementale de ses activités et garantir la satisfaction de tous les acteurs locaux. Ainsi, pour ce projet, plusieurs études ont été menées pour retenir le tracé de moindre impact de la canalisation dans l'intérêt de chacun.

Pendant toute la durée des travaux et au-delà, GRTgaz continuera d'être à l'écoute de la profession agricole, des riverains, des collectivités locales, des services de l'administration, afin de répondre au mieux à leurs attentes en adaptant ses services et ses pratiques.

De nouvelles réunions publiques seront organisées avant le début de la phase de travaux pour présenter au public les entreprises retenues ainsi que le déroulement du chantier.

